

14^e Colloque de l'Association de comptabilité nationale
Session 5 - Comptabilité de l'environnement : analyses, avancées et piétinements

Mise en place expérimentale de comptes du capital-écosystème en Europe

Jean-Louis Weber, Agence Européenne de l'Environnement

La dégradation de la capacité des écosystèmes à fournir de la biomasse, de l'eau douce et des services de régulation des cycles naturels ou des services socio-culturels n'est enregistrée ni dans les livres comptables des entreprises et ni dans les comptes nationaux. Par conséquent, son amortissement n'est pas comptabilisé dans le prix de notre consommation. Consommer le capital-écosystème sans payer est équivalent à créer des dettes écologiques qui sont transmises à d'autres, à nos générations présentes et futures ou à celles des pays d'où nous importons des produits fabriqués dans des conditions non durables.

Des comptes expérimentaux simplifiés du capital-écosystème sont actuellement mis en œuvre en Europe par l'Agence Européenne pour l'Environnement. Leur objectif est de mesurer les ressources qui sont accessibles sans dégradation, l'intensité réelle de l'utilisation de ces ressources accessibles et le changement dans la capacité des écosystèmes à fournir leurs services au fil du temps. Ces comptes sont établis à partir des données d'observation de la nature par satellite ou in situ et des statistiques socio-économique actuellement disponibles. Ils couvrent pour les 27 pays de l'Union Européenne l'ensemble des écosystèmes (forêts, zones humides, systèmes agricoles et urbains, mer...). Les résultats sont agrégés par bassins versant ou régions administrative, mais la majorité des données de base sont recueillies ou ventilées selon la grille standard européenne de 1 km x 1 km. Cette gestion géographique des données est nécessaire à court terme pour analyser la dégradation des différents écosystèmes. Dans un second temps, elle permettra d'articuler des programmes d'initiative nationale, régionale ou locale avec l'évaluation faite à l'échelle européenne.

Dans les comptes physiques, les mesures sont effectuées dans les unités de base des différents éléments (tonnes, joules, m³ ou hectares) puis converties en une monnaie composite spéciale nommée écu pour « unité de capacité des écosystèmes » (en anglais : Ecosystem Capability Unit). Le prix d'une unité physique (par exemple 1 tonne de biomasse) en écus exprime en même temps l'intensité de l'utilisation de la ressource au regard du rendement maximum acceptable et les impacts directs et indirects de cet usage sur l'état de l'écosystème (par exemple contamination ou perte de biodiversité). Il s'applique à tout type d'écosystème. La perte de capacité des écosystèmes exprimée en écus est une mesure de la dette écologique. A la dette territoriale, il convient d'ajouter la consommation de capital-écosystème non-payée qui est incorporée dans les transactions internationales. Les dettes écologiques en écus (et symétriquement les crédits en cas d'améliorations certifiées) pourraient être incorporées dans des portefeuilles d'instruments financiers. Dégradation ou dettes écologiques peuvent être valorisées dans un second temps en euros sur la base des coûts de restauration de la capacité des écosystèmes.